



## Les différentes aides au financement pour les séjours

	CAF	Conseil Departemental
Pour qui ?	<u>Les habitants de la Haute-Garonne</u>	<u>Les habitants de la Haute-Garonne</u> ayant leurs enfants scolarisés en Haute-Garonne (exception pour les lycées Professionnels)
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ QF Inférieur ou égal à 800€</li> <li>✦ Séjour de 4 nuits minimum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ <u>QF Inférieur ou égal à 800€</u> ☐</li> <li>✦ 18 jours d'aides maximum dans l'année civile</li> <li>✦ Les familles participeront au financement du séjour avec un montant minimum restant de 4€ par jour (toutes aides confondues)</li> </ul>
Mode de calcul du QF	Voir QF sur attestation CAF du mois de janvier 2022 ou attestation CAF d'aide aux temps libres	QF CAF janvier 2022 <u>ou</u> Revenu fiscal de référence ÷ 12 ÷ nombre de parts (se baser sur le dernier avis d'imposition)
Montant perçu	Quotient Familial Inférieur ou égal à 400€ = 18€ par jour Quotient Familial entre 401 et 600€ = 12€ par jour Quotient Familial entre 601 et 800€ = 10€ par jour	25,80€ par jour et par enfant
Documents à fournir	Fournir l'attestation CAF de janvier 2022 ou attestation CAF d'aide aux temps libres	Remplir la demande de bourses "Action Vacances" (voir Charlotte au service CVL) + certificat de scolarité de l'enfant + attestation CAF de janvier 2022

NB : Les aides CAF et les aides du Conseil Départemental peuvent se cumuler  
Plus de renseignements auprès de Charlotte (service séjours) : 05.62.87.43.58